

tenue sous la présidence de Madame MEUNIER-GARNER, assisté(e)
de Madame LESTARQUIT et Madame CAMORALI, Conseillères
En présence de Monsieur LEYMARIE, Rapporteur public
Madame RODRIGUEZ, Greffière

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2206848	RAPPORTEURE: Madame Hélène LESTARQUIT
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la délibération du 2 juin 2022 du conseil municipal de Villate approuvant la révision du plan local d'urbanisme, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux dirigé contre cette délibération.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ASSOCIATION NATURA VILLATE	Maître GALINON Laure (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE VILLATE	SCP COURRECH & ASSOCIES
02)	DOSSIER N° 2400096	RAPPORTEURE: Madame Hélène LESTARQUIT
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 24 juillet 2023 du maire de Lespinasse portant permis de construire modificatif n° PC 03129320C0009M02 délivré à la société Marciniak Invest pour des modifications diverses du permis n°PC 03129320C0009, sur un terrain situé 10 chemin de Beldou (31150), ensemble la décision de rejet du recours gracieux du 15 novembre 2023.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur B	Maître COBOURG-GOZE Emile (Cour)
	Monsieur P	Maître COBOURG-GOZE Emile (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE LESPINASSE	Maître FERNANDEZ-BEGAULT Elisabeth (Cour)
	MARCINIAK INVEST	URBI & ORBI AVOCATS
	SSCV JARDIN SECRET	URBI & ORBI AVOCATS

09 heures 30

03)	DOSSIER N° 2304924	RAPPORTEURE: Madame Hélène LESTARQUIT
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 13 juin 2023 du maire de Labastide Saint-Sernin portant opposition à la déclaration préalable n° DP 31252 23 B0019 opposée à la SAS Free Mobile pour l'installation d'un pylône treillis de 30 m de hauteur, d'un support d'antennes et l'installation de coffrets techniques au pied du pylône dans une enceinte clôturée par un grillage de 2 m de hauteur sur un terrain situé lieu-dit Le Delphi (31620).	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	FREE MOBILE	PAMLAW - AVOCATS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE LABASTIDE-SAINT-SERNIN	SCP COURRECH & ASSOCIES
04)	DOSSIER N° 2306677	RAPPORTEURE: Madame Hélène LESTARQUIT
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 27 septembre 2022 du maire de Saint-Mamet portant permis de construire n° PC 03150022P0003 délivré à la SCCV Les Villas du Portillon un ensemble immobilier de vingt bâtiments comprenant quarante logements, sur un terrain situé 25 avenue du Portillon, ainsi que d'annulation de l'arrêté du 14 avril 2023 portant modification du permis initial en vue de la réduction du nombre de bâtiments à construire de vingt à seize, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux dirigé contre ces deux arrêtés.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur et Madame S	VALADOU - JOSSELIN & ASSOCIÉS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE SAINT-MAMET SCCV LES VILLAS DU PORTILLON	SCP COURRECH & ASSOCIES SCP COURRECH & ASSOCIES
05)	DOSSIER N° 2204310	RAPPORTEURE: Madame Hélène LESTARQUIT
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision du 18 janvier 2022 du président de Toulouse Métropole fixant la date de consolidation de son état de santé au 21 juin 2021 suite à l'accident survenu le 8 avril 2016 et le taux d'incapacité permanente partielle à 20%, ensemble la décision du 27 mai 2022 de rejet du recours gracieux dirigé contre cette première décision.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur V	CABINET D'AVOCATS THALAMAS LACLAU (Cour)
Défendeur	TOULOUSE MÉTROPOLE	M. J

09 heures 30

06)	DOSSIER N° 2407009	RAPPORTEURE: Madame Hélène LESTARQUIT
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision du 6 mai 2024 du président de Toulouse Métropole fixant le taux d'incapacité permanente partielle à 20%, ensemble la décision implicite de rejet du recours gracieux dirigé contre cette décision.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur V	CABINET D'AVOCATS THALAMAS LACLAU (Cour)
Défendeur	TOULOUSE MÉTROPOLE	M. J
07)	DOSSIER N° 2506080	RAPPORTEURE: Madame Hélène LESTARQUIT
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 10 juillet 2025 du préfet de Tarn-et-Garonne portant refus de titre de séjour, OQTF dans un délai de trente jours et fixation du pays de renvoi.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur M	Maître KOSSEVA-VENZAL Ventzislava (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE	Monsieur le préfet
08)	DOSSIER N° 2505607	RAPPORTEURE: Madame Hélène LESTARQUIT
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de l'arrêté du 17 juin 2025 du préfet du Tarn portant refus de titre de séjour, OQTF dans un délai de trente jours et fixation du pays de renvoi.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A	MASAROTTO ANOUCHKA (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU TARN	A

Arrêté le 08/04/2026

La présidente du tribunal